



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 4 juillet 2016 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel, Directrice générale secrétaire-trésorière par intérim.

Présence de 1 citoyen.

Absents M. Kim Bégin-Cossette Conseiller siège no 1

### 1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Nommer secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016
5. Adoption du procès-verbal des extraordinaires du 22 juin 2016
6. États financiers mai 2016
7. Dépenses
8. Correspondances
  - 8.1 Autorisation pour l'enregistrement des réunions du conseil
  - 8.2 Diffuser un avis de recrutement par l'équipe de Bénévoles de la Croix-Rouge
  - 8.3 Dépôt du schéma d'aménagement et de développement révisé et CD
  - 8.4 Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux, signature
  - 8.5 Appui, mine aurifère de Malartic
  - 8.6 ASAO, boîtes à jeux libres
  - 8.7 Action santé : nommer 2 personnes ressources
  - 8.8 Rénovation cadastre version électronique
  - 8.9 Demande d'appui dézouage partiel de terrain
  - 8.10 Traitement des eaux usées des résidences isolées
  - 8.11 Don campagne Centraide
  - 8.12 Annonce 100,000,00\$ de M. Gendron
9. Comptabilité & employés
  - 9.1 Nommer Mme Lucie Gravel DG par intérim
  - 9.2 Demande d'équipement pour « Vie Active »
  - 9.3 Cimetière à suivre
  - 9.4 Réparation du tracteur 392,61\$
  - 9.5 Fabrique de Dupanquet quête 108\$
  - 9.6 CIA Informatique 943,93\$
  - 9.7 Facture conteneurs d'encombrants Transport Gélinas 908,30\$
  - 9.8 MRC Quote-part diverses 17 209,84\$. matières résiduelles de 6 245 08\$
  - 9.9 Centraide demande un don
  - 9.10 Desjardins nouveau signataire et administrateur principal et enlever personne inactive
10. Lots
  - 10.1 Patrick Descarreaux description technique chemin Colibris 1684,38\$
11. Chemins
  - 11.1 Aide financière chemin des Tourterelles
  - 11.2 Contrat Notaire chemin des Colibris
  - 11.3 Chemin Colibris demande 60040 montant accordé 895,50 avant taxes
  - 11.4 Chemin Balbuzard 100 voyages de concassé
12. Divers
  - 12.1 Autoriser véhicules lourds durant les travaux reg 2002 - 03
13. Varié
  - 13.1 Équipement de cuisine donné
  - 13.2 Centre Dépannage appui Nouveaux Horizons
  - 13.3 Ventilateur de plafond
  - 13.4 Autoriser validation SFAO par Cima +
14. Dates prochaines réunion

Séance de travail le 1er août 2016 à 19 h 00.  
Séance du conseil le 8 août 2016 à 19 h 30.
15. Période de questions
16. Fermeture de l'assemblée

1. M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public à l'ouverture de cette séance.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 2. Nommer Lucie Gravel DG par intérim

ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur a approché Mme Lucie Gravel pour le poste de directrice-générale;

ATTENDU QUE Mme Gravel a accepté d'être directrice-générale par intérim pour une période de trois mois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, secondé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE Mme Lucie Gravel soit nommée : directrice-générale, secrétaire-trésorière par intérim, pour une période de trois mois, selon entente entre les parties.

ADOPTÉ.

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, secondé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

### 4. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2016

L'adoption du procès-verbal du 6 juin est à suivre à la prochaine séance.

### 5. Adoption des procès-verbaux des extraordinaires du 22 juin 2016

L'adoption des procès-verbaux des extraordinaires du 22 juin est à suivre à la prochaine séance.

### 6. États financiers mai 2016

Des revenus de 57 451.82\$ et des dépenses de 50 318.00\$ ont été enregistrés pour Mai 2016 pour un solde au livre au 31 mai 2016 de 412 340.09\$

### 7. Dépenses

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, secondé par Mme Louise Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 juin 2016, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	6 746.71\$
la rémunération des élus :	1 887.78\$
les dépenses faites par paiements préautorisés :	4 648.13\$
les dépenses de juin à payer en juillet	29 559.19\$

le tout représentant un total de 42 841.81\$ la directrice générale /secrétaire-trésorière par intérim certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

2016-07-165

2016-07-166

2016-07-167



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 8. Correspondances

#### 8.1 Autorisation pour l'enregistrement des réunions du conseil

ATTENDU QUE le conseil désire enregistrer les séances du conseil et avoir un bon enregistrement;

ATTENDU QUE l'achat d'un i phone est proposé;

EN CONSÉQUENCE,

2016-07-168

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale par intérim Mme Lucie Gravel soit autorisée à faire l'achat d'un i phone au coût maximum de 150.00\$;

ADOPTÉ.

#### 8.2 Diffuser un avis de recrutement par l'équipe de la Croix rouge

Diffuser sur le site de la municipalité, que la Croix Rouge est à la recherche de bénévoles pour apporter de l'aide lors de sinistre: soit au niveau de l'hébergement, de l'alimentation et de l'habillement.

#### 8.3. Dépôt du schéma d'aménagement et de développement révisé et CD

Le schéma d'aménagement et de développement et le CD sont déposés au conseil.

#### 8.4. Fonds de mise en valeur des lots intra municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur a présenté une demande au Fonds de mise en valeur des lots intra municipaux sous le numéro FONDS-16-05;

ATTENDU QUE les activités du projet sont : préparation de terrain, reboisement, élagage et voirie forestière;

ATTENDU QUE le maire est invité à signer l'entente de financement maximum autorisé de 60,000.00\$

EN CONSÉQUENCE,

2016-07-169

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le maire M. Alain Gagnon soit autorisé à signer l'entente de financement pour un maximum de 60,000.00\$ avec la MRC d'Abitibi-Ouest concernant le FONDS-16-05.

ADOPTÉ.

#### 8.5. Appui, mine aurifère de Malartic

##### Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117

CONSIDÉRANT QUE l'histoire de la Ville de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est intimement liée au développement de l'industrie minière;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

CONSIDÉRANT QUE la société minière québécoise Osisko a débuté en 2011 à Malartic l'extraction de l'or du gisement minier Canadian Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP est devenue propriétaire de ce gisement minier en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP projette de réaliser des travaux d'extension de la mine Canadian Malartic, notamment l'agrandissement de la fosse à ciel ouvert existante dans le secteur Barnat, et l'exploitation d'une nouvelle fosse satellite, la fosse Jeffrey;

CONSIDÉRANT QU'une telle extension de la mine actuelle permettra d'augmenter sa durée de vie de six ans;

CONSIDÉRANT QUE l'extension de la mine Canadian Malartic projetée empiètera sur une section de la route 117;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de dévier la route 117 à l'entrée Est de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2012, le MTQ a donné son Accord de principe pour le tracé proposé à la déviation de la route 117 à l'entrée Est de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adopté par résolution le tracé proposé pour la déviation de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé de la déviation de la route 117 et l'extension de la fosse projetée sont indiqués sur les plans joints à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE pendant la période des travaux envisagés cela permettra de soutenir l'équivalent de 420 emplois temps plein (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

CONSIDÉRANT QUE la prolongation de la phase d'exploitation de la mine permettra de générer près de 1 200 emplois par année pendant 6 ans (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'exploitation minière projetés s'inscrivent en conformité avec les principes de développement durable développés par des milliers de Témiscabitiens, auxquels la Ville de Malartic a adhéré, lesquels principes sont consignés dans le Plan quinquennal de l'Abitibi-Témiscamingue 2015-2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a également adopté son Plan de développement durable Eco Malartic 2016-2020 à la suite d'un forum citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP a à cœur de laisser un héritage durable et positif aux citoyens et citoyennes de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin et APPUYÉ par M. François Cloutier

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'APPUYER le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117 à l'entrée Est de la Ville de Malartic dans le respect des conditions exigées par la Ville de Malartic;

2016-07-170



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ADOPTÉ.

### 8.6. ASAO, boîtes à jeux libres, demande appui par résolution

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont mis en place des boîtes à jeux libres dans leurs parcs;

ATTENDU QUE l'implantation de ces boîtes est très bénéfiques permettant de faire bouger davantage petits et grands;

EN CONSÉQUENCE,

2016-07-171

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur s'engage à verser un montant de 200.00\$ pour l'achat de jeux pour la boîte à jeux libres.

ADOPTÉ.

### 8.7. Action Santé nommer deux personnes ressources

ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur s'est engagé dans une entente de partage d'un animateur en loisirs entre Gallichan, Rapide-Danseur et Roquemaure;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur doit nommer deux personnes responsables pour siéger lors de rencontres;

EN CONSÉQUENCE,

2016-07-172

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE nommer Mme Denise Jolin et Mme Louise Bégin responsables de siéger lors de rencontres, concernant l'entente de partage en loisirs entre Gallichan, Rapide-Danseur et Roquemaure

ADOPTÉ.

### 8.8. Rénovation cadastre version électronique

Les travaux de rénovation cadastrale prendront fin dans quelques semaines et une version électronique des fichiers du plan cadastral nous sera acheminée.

### 8.9. Demande d'appui dézouage partiel de terrain

À suivre

### 8.10. Traitements des eaux usées des résidences isolées.

AUTORISATION POUR DÉLIVRER DES PERMIS  
D'INSTALLATION SEPTIQUE EN SOL IMPERMÉABLE POUR  
L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES  
DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Considérant que les municipalités doivent appliquer le règlement Q-2, R.22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;  
Considérant que sur le territoire de la Municipalité de Rapide-Danseur, plusieurs secteurs ont des sols imperméables majoritairement constitués d'argile;  
Considérant que depuis 2009, la seule solution qui avait été trouvée afin de respecter le règlement était de constituer un champ de polissage sur un sol d'emprunt;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Considérant que jusqu'à ce jour, la Municipalité de Rapide-Danseur autorisait les installations septiques en sol argileux ainsi que l'ajout et/ou le remplacement du terrain naturel situé sous le champ de polissage par un sol d'emprunt perméable;

Considérant que depuis le 1er novembre 2012, seule l'entreprise Premier Tech Aqua avec son système DpEC a développé une technologie permise en sol imperméable répondant ainsi au règlement;

Considérant qu'actuellement, seule Premier Tech Aqua vend ce système à des coûts exorbitants tant pour la construction que pour l'entretien annuel du système;

Considérant que ce système a été mis en place et que depuis, celui-ci connaît plusieurs problématiques;

Considérant que les problèmes sont tellement importants que les entrepreneurs accrédités par Premier Tech Aqua hésitent ou ne veulent plus installer ce système;

Considérant qu'en demandant aux futurs propriétaires de terrains d'installer ce système, cela risque de freiner le développement résidentiel de la Municipalité compte tenu des frais importants qu'occasionne ladite installation et des risques associés à ce système;

Considérant que le 6 novembre 2014, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements Climatiques a tenu une rencontre à Rouyn-Noranda concernant l'application du règlement;

Considérant qu'un comité technique fut formé pour répondre aux principales problématiques de l'application du règlement;

Considérant qu'en août 2015, le ministre a affirmé que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements Climatiques (MDDELCC) n'obligerait pas une municipalité à appliquer un règlement inapplicable et s'est engagé à proposer une solution au 31 mars 2016;

Considérant que le 10 avril 2016, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements Climatiques, M. David Heurtel, a annoncé la modification proposée au règlement afin d'aider les propriétaires à mettre leurs installations septiques aux normes;

Considérant que les modifications proposées par le ministre sont l'un ou l'autre des choix suivants :

- La mise en place d'une fosse de rétention à vidange totale (réservoir étanche);
- L'installation de cabinets à terreau (toilettes à compost) avec fosse de rétention pour les eaux ménagères;
- La mise en commun d'un système de dé phosphatation pour deux résidences isolées existantes;
- Faciliter la mise en place de systèmes de traitement étanches qui rejettent les eaux usées dans un réseau d'égout municipal;

Considérant que ces solutions ne conviennent aucunement aux problèmes de notre territoire, voir celui de l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant que ces solutions ne sont pas nécessairement celles recommandées par le comité technique;

Considérant que ces solutions ne répondent pas aux besoins des propriétaires de résidences isolées en raison entre autres;

- Du type de sol;
- De l'éloignement entre les résidences;
- De la superficie des terrains;
- Des coûts récurrents de vidange;
- Des coûts d'installation;
- Du type d'installation de cabinet;

Considérant que le ministre a confirmé qu'une deuxième phase de solution devrait être annoncée en janvier 2017;

Considérant que la Municipalité de Rapide-Danseur n'a pas l'intention d'obliger ses citoyens à installer ces solutions;

Considérant que le projet de modification du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées est présentement en période de consultation, et ce, jusqu'au 19 juin 2016;

Considérant que la seule solution efficace est toujours le système constitué d'un champ de polissage sur un sol d'emprunt;

Considérant que la municipalité désire délivrer des permis d'installation septique tout en respectant l'esprit du règlement Q-2, R.22, sans contraindre les futurs citoyens à assumer des coûts exorbitants de construction et d'entretien, ou des systèmes qui ne répondent pas à leurs besoins;

Considérant qu'il y a lieu de continuer à chercher des solutions à la problématique des terrains récepteurs imperméables;

A ces causes,



2016-07-15  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité:

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

D'autoriser le responsable de l'urbanisme de la Municipalité de Rapide-Danseur, ainsi que ses adjoints, à délivrer les permis d'installation septique en sol argileux ainsi que l'ajout et/ou le remplacement du terrain naturel situé sous le champ de polissage par un sol d'emprunt perméable, et ce, jusqu'à ce qu'un système efficace, efficient et économique soit disponible et conforme aux sols imperméables;

De s'engager à prendre fait et causes pour le responsable de l'urbanisme et ses adjoints advenant que des poursuites judiciaires soient intentées contre eux en raison de la délivrance d'un permis d'installation septique pour lequel les normes édictées dans le règlement et moratoire sont jugées inadéquates en région;

D'informer le ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements Climatiques que la Municipalité ne considère aucunement ces systèmes comme répondant aux problématiques de sols imperméables de l'Abitibi-Témiscamingue;

D'aviser le ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, que la Municipalité de Rapide-Danseur n'a pas l'intention d'obliger ses citoyens à utiliser les nouveaux systèmes qu'il a présentés en conférence de presse le 10 avril 2016 à Val d'Or;

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, de poursuivre les recherches et de concevoir des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées avec les caractéristiques suivantes

- Adaptés aux particularités des sols imperméables ou très peu perméables (Sol argileux) et aux rigueurs du climat de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Accessibles économiquement à tous les citoyens;
- Conçus afin d'être conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2, R.22);

Que la présente résolution soit transmise à :

- M. Luc Blanchette, député de Rouyn-Noranda, ministre délégué aux Mines du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec;
- M. Guy Bourgeois, député d'Abitibi-Est et adjoint parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;
- Mme Edith van de Walle, directrice régionale de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques;
- Aux maires et préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.

### 8.11. Don campagne Centraide

Pas de proposition

### 8.12. Annonce 100,000.00\$ de M. Gendron

Le député d'Abitibi-Ouest et vice-président de l'Assemblée nationale M. François Gendron a annoncé une aide financière de 100,000.00\$ pour des travaux sur le chemin Balbuzard, obtenue de l'enveloppe discrétionnaire de ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Cette aide servira à des travaux d'élargissement et de rehaussement du chemin ainsi que le remplacement de huit ponceaux et autres travaux incluant un traitement de surface.

### Période de questions

## 9. Comptabilité & employés

### 9.1. Nommer Mme Lucie Gravel DG par intérim

Déjà proposé au point 2

### 9.2. Demande d'équipement pour "Vie Active"

ATTENDU QUE le groupe "Vie Active" a demandé de l'aide financière pour l'achat d'équipement;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU QUE cette demande est liée à la Politique familiale et des aînés de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2016-07-174

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' accorder un montant maximum de 300.00\$ au groupe "Vie Active" pour l'achat d'Équipement sur présentation de leur facture.

ADOPTÉ.

### 9.3. Cimetière

À suivre

### 9.4. Réparation du tracteur

2016-07-175

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE payer les frais de 392.61\$ pour l'entretien du tracteur de la municipalité

ADOPTÉ.

### 9.5. Fabrique de Duparquet

ATTENDU QUE selon la quête lors de l'activité de moto-touristes, la municipalité de Rapide-Danseur doit remettre un montant de 108.00\$ à la Fabrique de Duparquet;

EN CONSÉQUENCE,

2016-07-176

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE faire un chèque à la Fabrique de Duparquet au montant de 108.00\$, pour la quête de moto-touriste.

ADOPTÉ.

### 9.6. CIA Informatique

ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur s'est doté d'un système internet et routeur pour l'église;

ATTENDU QUE cette dépense est couverte par une demande au Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE,

2016-07-177

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE payer les frais de 943.94 à CIA informatique pour le système internet et routeur installé à l'église.

ADOPTÉ.





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2016-07-178

### 9.7. Facture conteneurs d'encombrants

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' accepter la dépense de 908,30 \$ de Transport Gélinas pour la cueillette d'encombrants

ADOPTÉ.

### 9.8. MRC Quotes-parts diverses

ATTENDU QUE les Quotes-parts payables à la MRC sont arrivées à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

2016-07-179

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE faire parvenir un paiement à la MRC pour diverses quotes-parts de 17 209,84\$ et pour les quotes-parts de matières résiduelles de 6245,08\$.

ADOPTÉ.

### 9.9. Centraide demande un don

Voir point 8.11

### 9.10. Desjardins nouveau signataire et administrateur principal et enlever personne inactive

ATTENDU QUE nous devons inscrire les nouvelles personnes qui seront signataires au compte Desjardins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2016-07-181

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE Mme Lucie Gravel, directrice-adjointe par intérim  
Mme Line Boudreault, directrice-adjointe  
M. Alain Gagnon, maire  
M. Donald Dubé, maire suppléant

Soient les personnes à être inscrites comme signataires au compte de la municipalité de Rapide-Danseur;

QUE les autres signataires déjà inscrits soient radiés du compte;

QUE l'administrateur principal nommé pour le compte ACCES D Affaires soit Mme Line Boudreault, directrice-adjointe;

QUE les changements soient effectifs à compter du 5 juillet 2016.

ADOPTÉ.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 10. Lots

#### 10. Patrick Descarreaux description technique chemin Colibris 1684.38\$

ATTENDU QUE la municipalité a fait faire la description technique du chemin des Colibris;

ATTENDU QUE cette dépense doit être absorbée par les résidents du dit chemin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE faire le paiement de 1684,38\$ à M. Patrick Descarreaux et de refacturer les résidents de ce chemin comme convenu et selon la Politique établie.

ADOPTÉ.

### 11. Chemins

#### 11.1. Aide financière chemin des Tourterelles

À suivre

#### 11.2. Contrat notaire chemin des Colibris

ATTENDU QUE le projet du contrat pour la municipalisation du chemin des Colibris remis par le notaire Me Roger Vachon, a été présenté aux membres du Conseil;

ATTENDU QUE les conseillers ont demandé à ce qu'il soit précisé dans le contrat notarié que le chemin soit conforme à la politique de municipalisation des chemins;

ATTENDU QUE le délai à respecter pour signer l'entente et le manque de disponibilité de la direction;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil accepte le projet notarié pour le chemin des Colibris et que la directrice adjointe Mme Line Boudreault ainsi que le maire, M. Alain Gagnon soient autorisés à signer la cession notarié;

ADOPTÉ.

#### 11.3. Chemin Colibris demande 60/40

ATTENDU QUE les résidents du chemin des Colibris doivent mettre leur chemin conforme selon la politique établie avant de municipaliser leur chemin;

ATTENDU QUE les résidents désirent bénéficier du programme de subvention 60/40 pour l'entretien des chemins privés;

2016-07-182

2016-07-183



N° de résolution  
ou annotation  
**2016-07-184**

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE la municipalité accorde un montant de 895.50 avant taxes selon le programme de subvention 60/40 pour les chemins privés.

ADOPTÉ.

### **11.4. Chemin Balbuzard 100 voyages de concassé**

Annulé

### **12. Divers**

#### **12.1. Autoriser véhicules lourds durant les travaux règlement 2002-03**

ATTENDU QUE selon le règlement 2002-03, les véhicules lourds ne peuvent circuler sur les chemins qui seront rechargés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

D' autoriser les véhicules lourds sur les chemins qui seront rechargés durant le temps des travaux.

ADOPTÉ.

### **13. Divers**

#### **13.1. Équipement de cuisine donné**

ATTENDU QUE les propriétaires du restaurant Chez Angello ont donné des équipements de cuisine à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

D' envoyer une lettre de remerciement en anglais à M. et Mme Angelino Bufalino et Meta Maier pour les remercier.

ADOPTÉ.

#### **13.2 Atelier Touche à Tout Nouveaux Horizons**

ATTENDU QUE l'Atelier Touche à Tout désire l'appui de la Municipalité dans sa demande de subvention au programme « Nouveaux Horizons »;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à leur demande et leurs projets;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la Municipalité de Rapide-Danseur appui l'Atelier Touche à Tout dans leur demande de subvention au programme « Nouveaux Horizons » et que la directrice-adjointe leur envoie une lettre, leur signifiant l'intention du conseil de garder l'Atelier dans le bâtiment de la municipalité pour au moins cinq ans.

2016-07-185

2016-07-186

2016-07-187



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 13.3. Ventilateur de plafond

ATTENDU QUE lors de journées chaudes, l'air climatisé ne suffit pas;

ATTENDU QU' un ventilateur pourrait améliorer la situation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' acheter trois ventilateurs de plafond.

ADOPTÉ.

2016-07-188

### 13.4. Autoriser validation SEAO par CIMA +

ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur a préparé un appel d'offres pour le rechargement de ses chemins;

ATTENDU QUE le conseil désire faire approuver les documents avant l'envoi sur le Système Électronique d'appels d'offres;

ATTENDU QUE Cima + a été approché et a soumis une soumission au montant de 700.00\$ + taxes;

ATTENDU QUE les travaux doivent être effectués dans un délai d'une semaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la firme Cima + soit autorisé à valider les documents d'appels d'offres à déposer sur le SEAO, au montant de la soumission soit : 700.00\$

ADOPTÉ.

2016-07-189

### 13.5. Autoriser signatures au gouvernement et tous services

ATTENDU QUE Mme Lucie Gravel est directrice-générale par intérim

ATTENDU QUE Mme Line Boudreault est directrice-adjointe

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin appuyé par Mme Lucie Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise les signatures de ces deux employés au gouvernement pour avoir l'accès à tous les services.

ADOPTÉ.

2016-07-190

### 13.6. Transition « Panse de bœuf » Chemin des Merles

ATTENDU QUE sur le Chemin des Merles, il y a une transition à « panse de bœuf » à réparer avant les travaux de rechargement;



N° de résolution  
ou annotation  
2016-07-191

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

De demander une soumission à M. Bérubé et lui faire faire les travaux.

ADOPTÉ.

### 12. Dates prochaines réunion

- + Séance extraordinaire 22 juillet 2016 à 19h00
- + Séance de travail 22 juillet 2016 après
- + Séance de travail 1 août 2016 à 19h00
- + Séance du conseil 8 août 2016 à 19h30

### 13. Période de questions


### 14. Fermeture de la séance

2016-07-192

Mme Louise Bégin propose la fermeture l'assemblée. Il est 21 h 04.

Accepté à l'unanimité.

  
Alain Gagnon, maire

  
Lucie Gravel dir. gén. par intérim